Partie 1 : Appel à contribution concernant les éléments de conception proposés par RTE

Nous remercions RTE d'avoir élaboré cette concertation pour le design d'un futur AO RR baisse.
Nous accueillons favorablement la majorité des propositions faites. Vous trouverez ci dessous nos commentaires et suggestions concernant les modalités proposées par RTE :

- *3.2 Modalité de contractualisation* : " *L'appel d'offre est serait technologiquement neutre et tout type de capacité ayant la possibilité d'offrir une modulation à la baisse en injection pourrait donc y répondre.* "

Les capacités d'effacement (modèle régulé) ne seraient pas éligibles à cet AO en raison d'un barème de versement à la baisse non défini ce qui pénalise fortement la participation de ces capacités à l'AO RR baisse alors même que leur contribution à l'équilibre du réseau est égale.
Flexcity insiste donc sur la nécessité d'avoir un cadre réglementaire homogène et symétrique pour les capacités de soutirage en modèle régulé pour la Hausse et à la Baisse.
Le potentiel flexible de sites de soutirage capables de participer à la RR baisse est considérable. Ne pas permettre leur valorisation revêt d'un caractère discriminatoire difficilement compréhensible.

- *3.2 Modalité de contractualisation* : " *RTE propose que l'activation soit rémunérée au prix de l'offre déposée sur le MA (modalités applicables à l'activation d'offres spécifiques sur le MA)* "

Pour encourager l'essor de capacités d'ajustement à la baisse, nous proposons que RTE rémunère les activations comme :

- Option 1 : max (Spot intraday ; Prix d'offre)
- Option 2 : PME

- *3.3 Caractéristiques proposées pour le produit* : "*Ainsi, la contractualisation via l'appel d'offres de réserve à la baisse se matérialiserait par*
  - *un engagement de l'acteur lauréat sur une journée entière et ;*
  - *un stock de 4h d'énergie maximum ou 4 activations maximum* "

Pour encourager l'essor de capacités d'ajustement à la baisse, nous estimons qu'un engagement sur une journée entière est trop contraignant pour l'exploitant (surtout pour les nouveaux entrants sur le marché de la flexibilité) et cela réduira considérablement la liquidité.

- *3.4 Agrément des EDA pour la RR baisse* : " *A la cible, RTE envisagerait de « rationaliser » le principe d'agrément afin de ne garder qu'un « agrément unique » par EDA, avec des puissances agréées différentes suivant les produits (hausse, baisse, RR, RC).* "

Pour une EDA agréée en RRRC à la fois à la Hausse et à la Baisse, il serait judicieux de préciser qu'en cas d'activation à la Baisse défaillante donnant lieu à une perte d'agrément, l'EDA gardera son agrément pour la Hausse.

Flexcity
30 Rue Madeleine Vionnet, 93300 Aubervilliers
https://www.flexcity.energy/fr